

# Redevance proportionnelle à la production de déchets : sites pilotes de pesée dynamique des ordures ménagères résiduelles

Communauté de Communes de la Porte d'Alsace  
Communauté de Communes de du Pays de Ribeauvillé

Collectivités



## Localisation :

Communauté de Communes  
de la Porte d'Alsace (CCPA) - 68

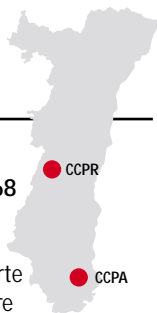
- 33 communes
- 13 228 habitants

Collecte sélective en porte à porte  
Pas de déchèterie sur le territoire

Communauté de Communes du Pays  
de Ribeauvillé (CCPR) - 68

- 16 communes
- 17 988 habitants

Collecte sélective en apport volontaire  
2 déchèteries sur le territoire



## Contacts :

CCPA :

1, place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tél. 03 89 07 24 24  
Fax 03 89 07 29 40  
E-mail : om@cc-porte-alsace.fr

CCPR :

1, rue Pierre de Coubertin  
68150 RIBEAUUVILLÉ  
Tél. 03 89 73 27 10  
Fax 03 89 73 27 11  
E-mail : environnement@cc-ribeauville.fr

ADEME :

raphael.guastavi@ademe.fr

La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace et celle du Pays de Ribeauvillé ont mis en place un système de pesée des ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en porte à porte. Ce système permet d'identifier la production de déchets de chaque redevable, et ainsi d'appliquer une redevance proportionnelle au poids et à la fréquence de ramassage des bacs. L'objectif est de diminuer les quantités de déchets résiduels collectés par les collectivités, tout en augmentant les quantités issues des collectes séparatives de déchets recyclables.

Ces 2 collectivités ont une typologie d'habitat majoritairement pavillonnaire, avec très peu d'habitat collectif. La collecte sélective des emballages est historiquement très présente et ancrée dans les mœurs depuis le début des années 90. De plus, des opérations de promotion du compostage individuel ont été lancées pour favoriser la prévention de production de déchets.

La 1<sup>re</sup> mise en œuvre de pesée embarquée date de 1999 pour les communes de la Porte d'Alsace, mis à part Dannemarie. La commune de Dannemarie a été équipée en 2000. À cette occasion, une évaluation sociologique auprès des habitants a été réalisée pour comprendre la motivation des redevables face à un tel système. Cette étude a montré que le souhait principal est de réduire la facture à zéro par tous les moyens : collecte sélective, compostage individuel, transfert de déchets (lieu de travail, famille, ...), brûlage, ... Toutefois, peu de dépôts sauvages ont été constatés (présence des "brigades vertes" dans les communes).

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a lancé une expérimentation sur 2 communes avant d'étendre le dispositif sur tout le territoire en 2002.

Les 2 collectivités ont pour prestataire de collecte la société SITA Alsace.

La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace, a dans un premier temps, opté pour une redevance totalement proportionnelle au poids et au nombre de présentations du bac. Cette option n'était pas économiquement viable à moyen terme, car elle ne prenait pas en compte les coûts fixes liés aux collectes séparatives. Une part fixe a été intégrée pour couvrir le service minimum des collectes.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a, quant à elle, intégré dès le démarrage une part fixe dans la redevance. Cette part fixe devra également couvrir le coût de fonctionnement des 2 déchèteries.

La pesée embarquée est un système qui ne peut être reproduit que dans des situations particulières (ancienneté des collectes sélectives, peu d'habitat collectif, forte sensibilisation, ...).

# Principe de fonctionnement

La collecte avec système de pesée embarquée est réalisée par la société SITA Alsace dans les deux Communautés de Communes.

3 sous-ensembles constituent le matériel spécifique :

- les bacs dotés de puce électronique : cette puce contient les informations liées au redevable, et enregistre la date et l'heure de vidage du bac, ainsi que le poids net collecté ;
- le matériel embarqué dans le camion benne : une antenne reconnaît la puce, le lève-conteneur arrière effectue une pesée dynamique du bac (poids brut et tare, la différence est le poids net de déchets collectés), et un ordinateur enregistre les données (système de pesée – identification) ;
- le poste fixe à l'agence : les données de collecte sont transférées et transmises aux collectivités pour réaliser la facturation aux redevables (ménages et entreprises collectés).



## Caractéristiques techniques et données économiques

### Résultats des principales collectes des deux Communautés de Communes

Ratio par habitant		Ordures ménagères résiduelles		Collectes séparatives							
				Papiers		Bouteilles plastiques		Verre		Déchets verts	
		Avant pesée*	2003	Avant*	2003	Avant*	2003	Avant*	2003	Avant*	2003
C C de la Porte d'Alsace	205,2 kg	104,31 kg	37,43 kg	76,41 kg	1,85 kg	11,56 kg	35,77 kg	59,44 kg	•	62,69 kg	
C C du Pays de Ribeauvillé	322,12 kg	135,55 kg	43,97 kg	76,96 kg	5,42 kg	9,80 kg	54,58 kg	60,07 kg	98,42 kg	114,07 kg	

\*pour la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace : chiffres 1998 / pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : chiffres 2000

La collecte des papiers/cartons intègre les cartons d'emballage et les journaux magazines.

Les taux de refus de tri restent bas : entre 5 % pour les papiers/cartons et 25 % pour les bouteilles plastique.

La moyenne départementale de production d'ordures ménagères résiduelles est de 278 kg par habitant, pour 390 kg d'ordures ménagères au total en moyenne (incluant les collectes séparatives).

N.B. : ordures ménagères = déchets pris en compte dans les collectes usuelles.

La redevance proportionnelle au poids des déchets résiduels semble entraîner une augmentation des quantités de déchets collectés en vue d'une valorisation. La réalisation d'une caractérisation de déchets avant et après passage à la pesée à Dannemarie a notamment permis de vérifier qu'une grande partie des déchets détournés des collectes classiques sont des déchets de jardin, d'où l'importance des opérations de valorisation des déchets organiques.

Ces 2 collectivités ont pour point commun d'avoir organisé des collectes séparatives très diversifiées, permettant un taux de valorisation élevé des déchets produits. La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé remarque une perte de 3 % en poids de déchets depuis la mise en place du dispositif. De plus, cette collectivité a pu quantifier le poids des déchets des professionnels (artisans, commerçants) collectés : plus de 1000 tonnes en 2003, soit 30 % du poids total de déchets collectés.

La sensibilisation des usagers est essentielle dans ce type d'opération.

## Financements :

Investissements pour la mise en place de la pesée embarquée :

- Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (investissement réalisé par SITAL) : 130 300 € HT  
ADEME : subvention des équipements spécifiques = 50 %  
soit 65 150 €.
- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (intègre camion benne et bacs) : 525 577 € HT  
ADEME : subvention des équipements spécifiques = 40 %  
soit 228 673 €.

N.B. : aides attribuées dans le cadre d'opérations innovantes : pour connaître le dispositif actuel, nous contacter.



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

**Délégation Régionale Alsace**

8, rue Adolphe Seyboth  
67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 46 46  
Fax 03 88 15 46 47  
E-mail : alsace@ademe.fr  
[www.ademe.fr/alsace](http://www.ademe.fr/alsace)